

Evacuation

Présentation

Réglementation : Code du travail - **Article R4227-39**

La consigne de sécurité incendie prévoit des essais et visites périodiques du matériel et des exercices au cours desquels les travailleurs apprennent à reconnaître les caractéristiques du signal sonore d'alarme générale, à se servir des moyens de premier secours et à exécuter les diverses manœuvres nécessaires.

Ces exercices et essais périodiques ont lieu au moins tous les six mois. Leur date et les observations auxquelles ils peuvent avoir donné lieu sont consignées sur un registre tenu à la disposition de l'inspection du travail.



Afin d'assurer l'évacuation sécurisée de l'ensemble des personnes, en cas d'alarme, une organisation est nécessaire, elle doit s'adapter aux spécificités de l'établissement. Cette organisation doit notamment passer par la constitution d'équipes d'évacuation avec trois rôles identifiés :

- Le guide-file
- Le serre-file
- Le coordinateur d'évacuation

Objectif

- Organiser l'évacuation de votre établissement (établissement recevant du public, tertiaire et industriel) en toute sécurité grâce aux guide-files, serre-files et coordinateurs d'évacuation.

Public Concerné

- Les volontaires ou personnes désignés par le chef d'établissement aux missions de « Guide-file », « Serre-file » et « Coordinateur d'évacuation »

Prérequis

- Salle de réunion

Déroulement de la Session

- Durée : **7 heures**
- Nombre de participants : **10 personnes maximum**

Note : Le Code du travail prescrit que les exercices et les essais aient lieu au **moins tous les six mois**

Méthodes et Techniques Pédagogiques

- Méthodes : Expositive, interrogative et démonstrative
- Techniques : Expérimentation – Mise en situation



Programme

Théorie

- Rôle du guide-file et du serre-file
- Rôle du coordinateur d'évacuation
- Quand décider une évacuation et pourquoi ?
- Consignes générales et particulières
- L'évacuation des personnes en situation de handicap
- Alarme et alerte
- Analyse du plan d'intervention et d'évacuation de l'établissement
- Identification des points névralgiques et stratégiques
- Analyse comportementale du personnel et du public lors d'un événement majeur



Pratique

- Visite commentée de l'établissement
- Reconnaissance des moyens de secours (Système de Sécurité Incendie), des organes de sécurité, des coupures fluides, des cheminements d'évacuation (Personnes en situation de handicap), les sorties de Secours, le ou les points de rassemblements ou de mise en sécurité, les espaces d'attente sécurisés (E.A.S)

Evaluations

- Auto-évaluation écrite de la théorie
- Evaluation formative à l'oral de la pratique

Conclusion

- Remise d'un livret récapitulatif
- Feuille d'émargement
- Questionnaire de satisfaction
- Inscription de la formation sur le registre de sécurité

